



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Le ministre délégué chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche*

Paris, le 29 MARS 2013

Réf. D13007452

Messieurs les secrétaires généraux,

Par courrier du 15 janvier 2013, vous me faites part de votre inquiétude quant à l'enseignement maritime.

La rénovation de l'enseignement maritime est une de mes priorités pour renforcer l'attractivité des métiers de la mer. Ainsi ai-je donné pour mission principale au nouveau directeur général de l'ENSM conforter cet établissement en tant que grande école, en maintenant le niveau d'excellence de la formation d'officier et en faisant vivre le titre d'ingénieur. Il devra en outre proposer avant l'été 2013 un projet d'établissement proposant une organisation de l'école qui réponde aux enjeux actuels et à venir.

Parallèlement, une première réforme de l'enseignement secondaire ayant instauré le baccalauréat professionnel en trois ans a obtenu de bons résultats en matière d'effectifs des élèves. On peut, par ailleurs, se féliciter du niveau de réussite très satisfaisant de ces candidats bacheliers puisque le taux moyen pour les trois spécialités est de 82%.

Un premier cycle de trois ans étant arrivé à terme, l'inspecteur général de l'enseignement maritime a réuni plusieurs groupes d'enseignants et de directeurs de lycées pour faire le point et envisager les améliorations à apporter aux référentiels pédagogiques pour la prochaine rentrée. L'inspecteur général poursuivra cette mission en collaboration avec les enseignants concernés afin de mettre en application les orientations qui auront été prises et d'établir les « rubans pédagogiques » adaptés à chaque formation.

Pour proposer aux élèves une offre de formation complète, la réforme du secondaire sera poursuivie par la mise en place d'un premier brevet de technicien supérieur maritime (BTSM). Cette prochaine étape sera la suite logique de l'inscription des formations maritimes dans le schéma licence, master, doctorat (LMD). Elle sera également un des chaînons de la promotion sociale et du passage de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur.

Monsieur Nicolas BAILLE, secrétaire général FNEE-CGT
Monsieur Jean-Philippe CHATEIL, FOMM-UGICT-CGT
Monsieur Michel le CAVORZIN, secrétaire général FNSM-CGT
Monsieur Nicolas MAYER, secrétaire général SNPAM-CGT

L'accompagnement de l'évolution des formations initiales évoquée ci-dessus ne peut se faire sans une réflexion sur la formation professionnelle maritime. C'est pourquoi un groupe de travail issu du comité spécialisé de la formation professionnelle maritime (CSFPM) réfléchit sur la réforme à apporter à cette filière avec pour objectifs principaux :

- son maintien comme outil de promotion sociale ;
- sa simplification pour une meilleure compréhension ;
- une réponse à la demande des professionnels s'agissant de la formation continue;
- le passage aisé entre les secteurs commerce, pêche et plaisance professionnelle.

Ce groupe travaillera conjointement avec un autre groupe dédié plus spécialement à la ratification de la Convention internationale sur les normes de formation, de délivrance des brevets du personnel des navires de pêche (STCW-F).

Ces groupes ont présenté l'état d'avancement de leurs travaux lors du CSFPM du 28 février, les réflexions vont se poursuivre car un certain nombre de questions demeurent encore en discussion.

Tout en laissant le temps à la réflexion et à la concertation, j'ai décidé que des états généraux de la formation et des métiers maritimes seront organisés à l'automne 2013 afin de finaliser ces orientations.

Enfin, vous m'interrogez sur le centre européen de formation continue maritime (CEFCM). Je n'ignore pas les tensions et difficultés qui peuvent surgir autour du fonctionnement de ce centre. Dans le cadre de la révision nécessaire du statut de l'ensemble des groupements d'intérêt public (GIP), j'ai demandé à ce que soit laissé le temps à la réflexion pour d'éventuelles évolutions mais je n'envisage pas d'élargir la compétence territoriale.

Toutes ces évolutions sont issues de mes échanges avec les différents acteurs, à commencer par les organisations syndicales. Ce dialogue s'est avéré fructueux et je vous en remercie.

Il convient de poursuivre les efforts engagés. Soyez assurés qu'ils seront entrepris dans le même souci de concertation.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les secrétaires généraux, l'expression de ma considération distinguée.


Frédéric CUVILLIER